

CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Présents :

Bruno POZZONI, Bourgmestre - Président;
Kim D'HAUWER PINON, Emérence LEHEUT, David GELAY, Cathy MINON, Delphine KONDRE, Échevins;
Annie COTTON, ~~Maryse HOYAUX~~, Régis R' YADI, Elie CAPRON, Giuseppe SITA, Freddy POELART, Nurdan DOGRU, Philippe BLONDEAU, Romain LELEUX, Magali IALIPRETE, Nathalie GAUCHY, Jean-Michel HOYAUX, Ūnal SAUVENIERE, ~~Camille LENAIN~~, Mike MBONGO BOKETSHU, Patrick PETIT, Ronald LESCART, Anna-Rita FARNETI, René VEULEMANS, Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN, Benjamin PUISSANT, Conseillers;
~~Marc BOITTE~~, Président du CPAS avec voix consultative;
Moïra FRANÇOIS, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Mesdames les Conseillères Maryse HOYAUX et Camille LENAIN ainsi que Monsieur le Président du CPAS, Marc BOITTE, sont excusés.

Monsieur le Conseiller René VEULEMANS entre en séance durant l'examen du point 4 ; 25 membres sont alors présents jusqu'au terme de la séance.

SEANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23/06/2026.

DIRECTION GENERALE

2. Interpellation citoyenne irrecevable - Opposition à un projet de loi autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter des personnes en séjour illégal en Belgique – Prise d'acte de la décision du Collège communal du 07/09/2026

PREND ACTE de la décision du Collège communal du 7 septembre 2026 déclarant irrecevable l'interpellation citoyenne qui lui a été transmise par courriel le 17 juin 2026 et visant à s'opposer à un projet de loi autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter des personnes en séjour illégal en Belgique.

3. Interpellation citoyenne recevable - Zones 30 à Manage - Prise d'acte de la réponse du Collège communal

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
prend acte de la réponse du Collège communal à la question du citoyen.

Monsieur le Conseiller René VEULEMANS entre en séance durant l'examen du point 4.

4. Fermeture de la Maison de l'Emploi de Manage - Courrier du Ministre Pierre-Yves JEHOLET - Prise d'acte

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
prend acte du courrier de réponse du 7 juillet 2026 émanant du Ministre Pierre-Yves JEHOLET.

COMPTABILITE

5. Approbation par la Tutelle des comptes annuels de l'exercice 2025 - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

6. Réformation par la Tutelle de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
reçoit communication de la décision de la Tutelle relative à l'objet précité.

7. Situation de caisse pour la période du 01/04/2026 au 30/06/2026 - Prise d'acte

PREND ACTE de la situation de caisse pour la période 1er avril 2026 au 30 juin 2026 annexée à la présente délibération.

8. Antenne Centre asbl - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 à l'ASBL Antenne Centre.

Article 2 : D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention de 86.076,85€.

Article 3 : D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : D'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 1er septembre 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

9. Centre Régional d'Intégration Centre & Wapi (CRI C&W) – Subvention 2026 – Octroi – Décision – Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 à l'ASBL centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (Ceraic) ;

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association, devenue Centre Régional d'Intégration Centre & Wapi (CRI C&W), une subvention d'un montant de 2.500 Euros.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 1^{er} septembre 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

10. Centropôle asbl - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'affectation du subside commune octroyé en 2025 à l'ASBL Centropôle.

Article 2 : D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention de 7.276,20€.

Article 3 : D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : D'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 1er septembre 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

11. Les Amis du Folklore Bois d'Hainois - Subvention 2026 - Octroi - Décision-Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 pour les Amis du Folklore Bois d'Hainois ;

Article 2: d'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention d'un montant de 5.500 Euros.

Article 3: d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4: d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 1^{er} septembre 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

12. F.E. Saint Gilles – Budget 2027 - Décision - Vote

DECIDE par 17 oui, 2 non et 6 abstentions d'approuver le budget de l'exercice 2027 présenté par la Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-Lez-Manage.

13. F.E. Sainte Barbe – Budget 2027 - Décision - Vote

DECIDE par 16 oui, 2 non et 7 abstentions d'approuver le budget de l'exercice 2027 présenté par la Fabrique d'église Sainte Barbe tel que modifié.

14. F.E. Saint Hubert à Jolimont – Budget 2027 – Décision- Vote

DECIDE par 15 oui, 2 non et 8 abstentions d'émettre un avis favorable sur le budget de l'exercice 2027 présenté par la fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont.

15. F.E. Saintes Catherine et Philomène – Budget 2027 – Décision- Vote

DECIDE par 16 oui, 2 non et 7 abstentions d'approuver le budget de l'exercice 2027 de la fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage tel que modifié.

PETITE ENFANCE

16. La Tarentelle – Projet d'accueil 35 places - Décision-Vote

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'abroger le projet d'accueil approuvé par le Conseil communal en séance du 26 janvier 2026 pour 21 places, dès que la capacité de 35 places sera effective

Article 2 : d'approuver le nouveau projet d'accueil cadre relatif à notre crèche « La Tarentelle » à 35 places.

17. La Tarentelle – Contrat d'accueil 35 places - Décision-Vote

DECIDE par 20 oui et 5 abstentions :

Article 1^{er} : d'abroger le contrat d'accueil approuvé par le Conseil communal en séance du 26 janvier 2026 pour 21 places, dès que la capacité de 35 places sera effective ;

Article 2 : d'approuver le nouveau contrat d'accueil cadre relatif à notre crèche « La Tarentelle » à 35 places.

PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS)

18. Approbation de la convention cadre avec Centr'Habitat relative au référent social et aux conditions d'accompagnement du ménage accompagné - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver la "Convention cadre relative au référent social et aux conditions d'accompagnement du ménage accompagné", établie par la SLSP Centr'Habitat .

MOBILITE

19. Règlement complémentaire de circulation routière – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées – Rue de Bois-d'Haine, 55 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de RESERVER un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées Rue de Bois-d'Haine, face au n°55, qui sera matérialisé par un marquage au sol accompagné du signal routier adéquat avec pictogramme handicapé et flèche montante « 6 M. ».

Article 2 : de procéder à la matérialisation de cette mesure après réception de l'accord de l'autorité de tutelle compétente.

20. Règlement complémentaire de circulation routière – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées – Rue Chavée, 20 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de RESERVER un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées Rue Chavée, face au n°20, qui sera matérialisé par un marquage au sol accompagné du signal routier adéquat avec pictogramme handicapé et flèche montante « 6 M. ».

Article 2 : de procéder à la matérialisation de cette mesure après réception de l'accord de l'autorité de tutelle compétente.

CULTURE

21. Foyer culturel de Manage asbl - Contrat programme 2026-2032 - Approbation - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité d'approuver le contrat-programme de l'ASBL Foyer culturel de Manage pour la période 2026-2032.

SPORTS

22. Mérites sportifs 2026 - Attribution des prix - Décision-Vote

Décide à l'unanimité d'attribuer le subside aux candidats et aux personnes qui se sont vus attribuer les prix suivants lors de la cérémonie des Mérites sportifs du 12 juin 2026 :

- pour le « Mérite Sportif par équipe » au club E.V.H, un montant de 250 € ;
- pour le « Prix de l'Espoir » à Mademoiselle Lucy CHIAROLANZA, un montant de 250 € ;
- pour le « Mérite Sportif Individuel » à Monsieur Charles JANSSENS, un montant de 250 € ;
- pour le « Prix de l'école des sports ou de l'organisation locale » au club Futsal Tordoir Galacticos, un montant de 250 € ;
- pour le « Prix de la Presse » à Monsieur Logan VITRANT ;
- pour le « Prix de l'Exemple » à Monsieur Diego DZIMANIAU ;

- pour « Prix de la Commission sports » au club Abadà-Capoeira Belgique.

A la demande de Madame la Conseillère Annie COTTON, la séance est brièvement interrompue entre 20h08 et 2019 afin de débattre du point n°23.

DIRECTION GENERALE

23. Motion relative au développement de la communication numérique institutionnelle et à la création d'une page Facebook officielle pour la Commune de Manage - Décision-Vote

Sur la présente proposition de motion formulée par Monsieur le Conseiller Benjamin PUISSANT ;
DECIDE par 17 non et 8 abstentions :

Article unique : de ne pas adopter les propositions suivantes, formulées par Monsieur le Conseiller Benjamin PUISSANT dans son projet de motion relative au développement de la communication numérique institutionnelle et à la création d'une page Facebook officielle pour la Commune de Manage :

Article 1^{er} : De charger le Collège communal d'étudier et d'initier la création d'une page Facebook institutionnelle et officielle pour la Commune de Manage, servant notamment de canal d'information opérationnel pour la Discipline 5 (D5) dans le cadre de l'exécution des PGUI et PPUI communaux (Loi du 15 mai 2007, AR du 22 mai 2019 et AR du 26 avril 2024).

Article 2 : De demander au Collège communal de rédiger une Charte de modération et de bonne conduite encadrant l'utilisation de cette page.

Article 3 : De prévoir la présentation d'un projet de déploiement et de gestion de cet outil lors d'une prochaine séance du Conseil communal, et au plus tard avant la fin du présent exercice budgétaire

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 20h22 et prononce le huis-clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h28.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre - Président,

Moïra FRANÇOIS

Bruno POZZONI